

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2026/ 253

Occupation du domaine public,
Interdiction de circulation,

Le mercredi 10 Juin 2026,
De 08h00 à 16h00,

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'en raison de travaux de renouvellement d'un branchement plomb, par l'entreprise **VEOLIA-EAU**, il est nécessaire d'occuper le domaine public, d'interdire la circulation au droit du chantier Rue Yves Carlier.

ARRÊTONS

Article 1 : La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, au droit du chantier Rue Yves Carlier, du mercredi 10 Juin 2026 **de 08h00 à 16h00**.

Article 2 : L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée à l'entreprise **VEOLIA-EAU**, au droit du chantier Rue Yves Carlier, du mercredi 10 Juin 2026 **de 08h00 à 16h00**.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Toute la sécurité sera mise en place par l'entreprise **VEOLIA-EAU**, pour la protection des passants et des usagers de la route.

Article 5 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 04 JUIN 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation

Cédric DELAYEN
3^{ème} Adjoint au Maire

